



École de Musique et de Danse de l'Auxois-Morvan

TARIFS 2026-2027

Habitants CCTA, Saulieu, Venarey
Collectivités non adhérentes

				<i>frais annuels d'inscription</i>	
				15 €	
				tarif par trimestre	
PARCOURS DÉCOUVERTE	Maternelle	Éveil Moyenne et grande section Petite section avec accord du professeur	<i>Un cours par semaine</i>	40 €	55 €
	CP / CE1 / CE2	Initiation	<i>Formation musicale + découverte instrumentale</i>	70 €	95 €
PARCOURS MUSIQUE DIPLOMANT	Enfants à partir du CE1 Adolescents Adultes	Organisé en cycles	<i>Instrument (ou chant) + Formation musicale + Pratique collective</i>	135 €	180 €
PARCOURS MUSIQUE PERSONNALISÉ	Adolescents et adultes	Projet en concertation avec les enseignants	<i>Cours en fonction des besoins estimés par l'équipe pédagogique</i>	135 €	180 €
COURS À LA CARTE <i>Non prioritaire en inscription ou ré-inscription</i>	Adolescents et adultes	Instrument ou chant seul	<i>Cours individuel</i>	165 €	220 €
	Adolescents et adultes	Atelier voix (collectif)	<i>Travail polyphonique en petit groupe</i>	87 €	116 €
	Tous	Atelier guitare (collectif)	<i>+ FM possible sans supplément</i>	87 €	116 €
	Tous	Formation Musicale seule (FM)		50 €	67 €
	Tous	Pratique collective seule	<i>Orchestres (sauf grand orchestre), Ensembles, Ateliers (sauf atelier voix et atelier guitare) Chœurs et Chorales</i>	50 €	67 €
	En fonction des cours	Ateliers ponctuels	<i>tarif par date :</i>	20 €	26 €
	Adolescents et adultes	Grand orchestre seul		gratuit	gratuit
PARCOURS DANSE	Enfants à partir du CE1 Adolescents Adultes	Danse contemporaine Atelier chorégraphique Formation musicale danseur	<i>Un à trois cours par semaine (en fonction du niveau)</i>	60 €	80 €
PRÊT OU LOCATION D'INSTRUMENT	<p>Dans la limite des instruments disponibles. Le prêt est GRATUIT la première année scolaire Tout prêt de plus d'un trimestre compte pour une année scolaire puis location possible pendant un an (16 €/trimestre sur 3 trimestres) La priorité sera donnée aux familles dont les revenus sont les plus modestes Fournir assurance et certificat d'entretien annuel</p>				

Réductions

Tranche de quotient familial annuel		Taux de réduction sur les cours
A	Moins de 4 868 €	55 %
B	Entre 4 868 et 5 678 €	45 %
C	Entre 5 679 et 8 720 €	25 %
D	Entre 8 721 et 10 648 €	15 %
E	Plus de 10 648 €	0 %

Réduction familiale Appliquée sur le tarif le plus bas		
1 ^{er} inscrit	2 ^e inscrit	3 ^e inscrit et suivants
Tarif plein	-30 %	-50 %
Cumulable avec la réduction sur les cours liée au quotient familial		

Deuxième instrument ou parcours supplémentaire : Tarif deuxième inscrit

Calcul du quotient familial

Revenu fiscal de référence / nombre de parts, tels que définis par l'administration fiscale.

Merci de transmettre au secrétariat votre avis d'imposition 2026 (sur les revenus 2025) **avant le 1er novembre 2026**. ATTENTION, au-delà de cette date, aucune réduction ne sera accordée durant l'année.

Les « Chèques Loisirs » de la CCTA ou autres dispositifs similaires sont acceptés.

Vous pouvez aussi obtenir de l'aide par la Caisse d'Allocations Familiales (en fonction de vos revenus, voir dispositif « Aide au temps libre »)

Les frais de scolarité sont payables par trimestre (factures envoyées par le Trésor Public).
Tout trimestre entamé est dû en entier.

Périodes de facturation

1^{er} trimestre : du 14 septembre (début des cours) au 31 décembre 2026;

2^e trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars 2027;

3^e trimestre : du 1^{er} avril au 27 Juin 2027 (fin des cours).

Des spectacles, concerts ou autres événements peuvent concerner les élèves entre le 28 juin et le 4 juillet 2027.

Pas de cours pendant les vacances scolaires.

IMPORTANT

Les élèves en cours à la carte ne sont pas prioritaires lors des inscriptions ou réinscriptions.

En cas d'arrêt d'un élève en cours d'année scolaire, une démission écrite est exigée avant le début du trimestre suivant.

➡ ATTENTION, en l'absence de démission écrite, les frais de scolarité du trimestre entamé seront recouverts par le Trésor Public.

Inscriptions tardives : les élèves inscrits à partir de la quatrième semaine d'un trimestre (au jour de validation de l'inscription) seront facturés au prorata du nombre de semaines restant dans ce trimestre. Les frais annuels d'inscription restent inchangés.



TÉL : 03 80 97 04 25

E-mail : secretariat-musique@orange.fr

Site internet : <https://EMDAM.opentalent.fr>